

Procès - Verbal de la réunion de Conseil Municipal Du 2 juillet 2024



Présents : Christian Limousin, Lionel Mougeot, Charlotte Supernak, Françoise Cavanne, Guy Bellaton, Yves Provent, Lucette Bourgeois, Nathalie Verdeghe, Mélanie Jacquin, Serge Gomes, Monique Busnel, Roelof Verhage.

Absents : Serge Bailly, Sandra Voisin, Nicolas Barrier.

Pouvoirs : Serge Bailly donne pouvoir à Yves Provent, Sandra Voisin à Monique Busnel.

Ouverture de la séance à 20h32

Secrétaire de séance : Françoise Cavanne

Serge Gomes signale que dans le dernier PV, il n'a pas dit : « il y a une déchèterie pour ce service ». Ce sera supprimé et le PV de la réunion du 28 mai 2024 sera signé à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Délibérations :

Délibération N°20240207-001 : Demande de subvention pour la rénovation de la place de la Babillière et du chemin de Siloup.

Monsieur le Maire rappelle la délibération N° 20230812-001 qui a confié au bureau d'étude AINTEGRA la réalisation de l'Avant-projet. L'opération consiste à la rénovation de la place, avec une création de cheminement doux et partagé entre l'école et la sortie de la place vers le chemin du Moulin. Un autre cheminement sera créé sur le chemin de Siloup depuis la place jusqu'au croisement avec les chemins de Cozance et de la Cornallière. Un alternat sera mis en place sur le chemin de Siloup pour sécuriser la circulation et les voiries sur la place seront réalisées sur un mode partagé, limité à 20 Km/h.

Une estimation du coût de ces travaux a été également réalisée par le bureau d'étude afin de faire les demandes de subvention auprès de nos partenaires (Etat, Région et Département). Ce coût est estimé à **737 803,00 € HT** hors travaux de rénovation du réseau d'eaux pluviales qui sont estimés à **100 980,00 € HT** et ne sont pas éligibles aux subventions.

Sources	Montant HT	Taux
Fonds propres	154 939 €	21%
Emprunts	0 €	0 %
Sous-total autofinancement	154 939 €	21%
Etat -DETR- ou DSIL	236 097 €	32 %
Conseil Régional	236 097 €	32 %
Département	110 670 €	14 %
Sous total subventions publiques	582 864 €	79 %
Total HT	737 803 €	100%

Ce tableau de financement est provisoire et sera adapté lorsque l'on recevra l'Avant - Projet Détaillé (APD) et l'offre pour les travaux.

Serge Gomes : J'ai bien compris que cette délibération devait être prise afin de pouvoir solliciter les diverses potentielles subventions.

Plusieurs remarques : d'abord sur la forme : cette délibération arrive alors que vous avez déjà déposé les dossiers au moins pour celui du Conseil Départemental...les méthodes sont souvent inversées ici et c'est regrettable !

Sur le fond maintenant : plusieurs remarques :

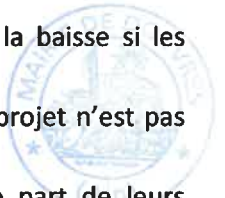
- Ce projet que vous travaillez depuis un peu plus d'un an débouche sur une proposition pour laquelle la concertation a été tronquée : je rappelle qu'à la suite de mon interpellation lors d'un conseil en 2023 vous aviez indiqué que vous élargiriez la commission avec notamment la participation des associations et en particulier celle de l'association du patrimoine. Il n'en a rien été.

- Ensuite le projet « ficelé » est un projet minéral. Alors que beaucoup de collectivités mettent en place des projets de « reverdisation » comme le Département pour les cours des collèges, vous allez rénover une place qui ne sera que pierre et béton désactivé. C'est d'ailleurs une remarque faite lors de la dernière réunion de présentation du projet par des habitants. Il est fort dommage de ne pas saisir l'opportunité d'une requalification aussi importante pour ne pas « verdir », bref un rdv manqué.

- Ensuite et c'est le sujet du moment : le coût estimé du projet : nous dépassons les 800 000€ honoraires compris et je pense qu'avec les aléas d'un tel chantier nous ne serons pas loin du million d'euros !

- La question est : ne pouvons-nous pas, à l'heure des incertitudes économiques, réduire la voilure et rester à la hauteur de nos moyens ?

- A titre personnel, et même si je pense que nous devons faire un coup de jeune à cette place, mettre autant d'argent me semble déraisonnable !



Christian Limousin : Je rappelle ce que j'ai dit lors de la réunion publique, ce projet sera revu à la baisse si les subventions obtenues ne sont pas à la hauteur des demandes.

Francoise Cavanne : Ai-je bien compris que nous délibérons pour une estimation du coût et que le projet n'est pas encore figé pour les Douvrois ?

Christian Limousin : Oui c'est bien cela, nous laissons aux Douvrois jusqu'à fin juillet pour faire part de leurs remarques et/ou suggestions. Cette délibération est nécessaire pour faire nos demandes de subventions et ce n'est en aucun cas un engagement de travaux.

Charlotte Supernak : Il faut trouver un compromis entre conserver des places de parking et faire de la place un lieu d'agrément. Quant au verdissement, il sera plus important qu'actuellement avec la végétalisation en pied de façade et le souhait de maintenir un couvert végétal avec les arbres en place ou à replanter si nécessaire suivant les aménagements et le diagnostic de l'ONF sur les arbres actuels.

Guy Bellaton : Il faut prendre en compte les subventions à déduire sur le montant total soit 200 000 € pour la commune.

Serge Gomes : Non, c'est 800 000 €, c'est de l'argent public, qu'il vienne de la commune, du Département ou de la Région. Il faut peut-être réduire la voilure.

Charlotte Supernak : Si on ne fait pas des projets, on ne fait plus rien.

Christian Limousin : Lors de plusieurs conseils vous m'avez répété que des subventions pouvaient être demandées à hauteur de 80 %, notamment pour la rénovation de la grange du tènement Lamanne... De plus, si nous ne faisons pas de demandes, d'autres communes le feront et récupéreront l'argent.

PAR 12 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS le Conseil Municipal **approuve** le plan de financement prévisionnel comme ci-dessus, **s'engage** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions et **autorise** le Maire à faire les demandes de subvention relatives à ces travaux.

Délibération N°20240207-002 : Demande de subvention pour le remplacement de la chaudière fuel par un système de Géothermie et la rénovation énergétique de 3 classes (PS-MS, CE2-CM1 et CM1-CM2)

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 20230707-006 qui a confié au bureau d'étude **GEOTEC**, l'étude de faisabilité d'un système de géothermie en lieu et place de la chaudière fuel et la délibération 20240703-004 qui a confié au bureau d'étude **FCI** et **DE FACTO**, le calcul thermique de ce projet. Ces études démontrent que ce projet est possible et une estimation a été réalisée. Une estimation du coût des travaux a été également réalisée par les bureaux d'étude afin de faire les demandes de subvention auprès de nos partenaires (Etat, Région et Département et CCPA). Ce coût est estimé à **367 000,00 € HT**, les forages à **100 000,00 € HT** et les études et MOE à **51 520,00 € HT**, soit un total de **518 520,00 € HT**.

Sources	Montant HT	Taux
Fonds propres	103 704 €	20%
Emprunts	0 €	0 %
Sous-total autofinancement	103 704 €	20%
Etat -DETR- ou DSIL	155 556 €	30 %
Conseil Régional	155 556 €	30 %
Département	103 704 €	20 %
Sous total subventions publiques	414 816 €	80 %
Total HT	518 520 €	100%

Ce tableau de financement est provisoire et sera adapté lorsque l'on recevra l'Avant - Projet Détaillé (APD) et l'offre pour les travaux.

Mélanie Jacquin : En quoi consiste le remplacement de l'air ? Avez-vous pensé aux toilettes pour vérification aéraulique car c'est un peu mon métier ? Et pour la salle des Fêtes ?

Christian Limousin : Le renouvellement de l'air se fera par plusieurs VMC double flux. Je vous ferai passer les plans du projet des travaux ainsi que le CCTP.

Serge Gomes : second sujet important ce soir pour nos finances et pour l'avenir. J'entends bien qu'il faille réfléchir à ces travaux mais là encore en a-t-on les moyens aujourd'hui ? Le sujet ne concerne pas moins de 500 000€. Oui, vous allez encore rétorquer que ce sera beaucoup moins car il y aura des subventions mais je vous rappelle que l'argent public vient de la poche des contribuables donc des Douvrois et des Douvroises !

Au-delà de l'opportunité de faire, comment justifier ces engagements financiers conséquents sachant qu'il y a à peine 1 an, vous deviez solliciter pour quelques mois un prêt bancaire pour payer les salaires de nos agents. On est en droit de se demander comment vous pouvez engager nos finances publiques de manière lourde sur 2 projets. Dans l'action publique il faut avoir ce recul nécessaire, cette planification obligatoire et surtout cette faculté à hiérarchiser les projets.

Christian Limousin : Je vous rappelle qu'il y avait eu un retard de versement de subventions octroyé pour le parking de l'église et que la trésorerie nous a prévenu au dernier moment, sinon nous aurions pu reporter certaines dépenses en début 2023. L'emprunt n'a duré que quelques semaines. Actuellement, le solde Recettes/Dépenses est de + 256 743 €. Ces deux projets seront étalés sur 2 exercices budgétaires. La principale difficulté sera le planning des travaux pour la rénovation des classes.

Charlotte Supernack : L'endettement est de 257 € par habitant donc peu élevé (y compris le remboursement à l'EPF pour le clos Lamanne et le tènement Perrier). La ligne de trésorerie a été remboursée au 30 juillet 2023 et a entraîné un coût de 346 € au total donc peu élevé.

Roelof Verhage : Le projet est nécessaire pour le confort des enfants compte tenu des conditions climatiques à venir.

Mélanie Jacquin : Pourquoi y a-t-il 3 puits ?

Christian Limousin : Ce sont 3 forages dimensionnés pour le chauffage et le rafraîchissement des classes.

Françoise Cavanne : Entre les 2 projets présentés (réfection de la place, changement de chaudière) quel sera la priorité ?

Christian Limousin : L'école sera la priorité pour le confort et la mise aux normes de la qualité de l'air.

PAR 12 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS le Conseil Municipal **approuve** le plan de financement prévisionnel comme ci-dessus, **s'engage** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions et **autorise** le Maire à faire les demandes de subvention relatives à ces travaux.

Délibération N°20240207-003 : Détermination du taux de promotion pour les avancements de grade.

L'article L522-27 du code général de la fonction publique prévoit que : « *Le nombre maximal de fonctionnaires territoriaux, à l'exception du cadre d'emploi des agents de police municipale, pouvant être promu à l'un des grades d'avancement de leur cadre d'emplois, est égal au produit des effectifs des fonctionnaires territoriaux remplissant les conditions pour cet avancement par un taux de promotion. Ce taux est fixé par le conseil municipal après avis du comité social territorial.* ».

Le conseil municipal possède une marge de manœuvre dans la fixation du nombre d'agents susceptibles de bénéficier d'un avancement de grade. Il propose donc de fixer comme suit le taux de promotion pour les avancements de grade de la collectivité :

FILIERES	Cadres d'emplois	Ratios
Filière administrative	Agent administratif	100%
Filière sociale	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	100%
Filière technique	Agent technique	100%

Lionel Mougeot : En complément d'information de M. le Maire, le taux de 100 % permettra aux agents avec la même situation d'ancienneté dans la même filière et catégorie de pouvoir bénéficier d'un avancement de grade en même temps. Il faut savoir que pour avoir un avancement de grade, il faut remplir certaines conditions (durée,...) Ces conditions dépendent de la filière et de la catégorie de l'agent. A contrario, si nous prenons un taux à 50 %, un seul agent pourra avoir un avancement de grade.

PAR 14 VOIX POUR, le Conseil Municipal **accepte** les propositions du Maire et **fixe** les taux de promotion des avancements de grade.

Délibération N°20240207-004 : Proposition de mise en place du dispositif « La cantine scolaire à 1 euro »

Monsieur le Maire explique que depuis le 1^{er} avril 2019, l'Etat a mis en place la mesure « cantine à 1 euro ». En effet, la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté a prévu une aide financière aux communes rurales afin d'aider les familles les plus défavorisées à financer les repas de leurs enfants, ces derniers étant deux fois plus nombreux à ne pas fréquenter le restaurant scolaire que les enfants issus de familles favorisées ou très favorisées.

L'état s'engage à verser une subvention aux communes qui souhaitent bénéficier de ce dispositif pour les trois prochaines années, au travers de la signature d'une convention pluriannuelle. Pour chaque repas de cantine facturé à 1 euro, aux familles les plus défavorisées, l'état rembourse, 3€ à la commune (ou 4€ si la commune est inscrite sur une plateforme dédiée, dans le cadre de la démarche EGALIM).

Christian Limousin : Alfa3a nous indique qu'il y aurait 13 familles qui pourraient en bénéficier.

Serge Gomes : Comment Alpha3a connaît- il les familles défavorisées ? Par le CCAS ?

Christian Limousin : Non, nous n'avons pas ce type d'informations. C'est la CAF au travers du quotient familial.

Serge Gomes : Cette mesure va-t-elle attirer plus de monde à la cantine ?

Christian Limousin : La capacité est limitée à 80 personnes.

Serge Gomes : Le PLU permet de réguler le nombre de familles à Douvres.

PAR 14 VOIX POUR le Conseil Municipal **valide** l'exposé du Maire et **accepte** de signer la convention pluriannuelle pour l'application du dispositif « La cantine scolaire à 1 euro »

Liste des Demandes Préalables – Permis de Construire :

DP : M. BERSOT Dominique : clôture / M. DEVRIEUX Cyril : panneaux photovoltaïques

Conventions :

- Convention de partenariat entre la commune de Douvres et l'Etat relative à la vidéoprotection humaine.
- Convention relative au déport des images de vidéoprotection du CLSPD du bassin ambarrois.
- Convention d'adhésion au groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables coordonné par le Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-communication de l'Ain (SIEA).
- Convention de soutien par voie dématérialisée pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec CITEO pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2025.
- Convention pour l'adhésion au CNAS 2024.

Informations générales :

- Cérémonie du 14/07 : Rendez-vous à 11h15 sur la place de la Babillière
- Par arrêté interministériel du 18 juin 2024, paru au JO de ce jour, l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse 2023 a été reconnu pour notre commune. Vous avez 30 jours pour faire une déclaration à votre assureur.
- Travaux prévus cet été :
 - o Travaux de reprise du réseau d'eaux pluviales, chemins de l'Ouille et Malacour
 - o Bicouche sur les voiries du chemin de Ronde (entre la ferme et le chemin du Petit bois et sur le chemin de Malacour.
- Place de la Babillière : Les Douvrois ont jusqu'au 30/07/2024 pour faire part de leurs remarques ou suggestions, par mail (Plan consultable sur le site de Douvres ou en mairie).
- Tableau de permanences pour le 2^{ème} tour des élections législatives.

Tour de table des conseillers :

- Françoise CAVANNE : Fête de l'école, la sono était forte samedi jusqu'à minuit. Une information sera faite auprès du Président du Sou.
- Lionel MOUGEOT : remet le catalogue 2024 du CNAS.
- Guy BELLATON : Coupes affouagères : Inscription jusqu'au 15 septembre 2024. S'il y a peu de candidats, celles-ci seront annulées.
- Nathalie VERDEGHEM : Concert de la Diane sur le parking de l'église.
- Christian Limousin : Ce concert a été très apprécié par les spectateurs, notamment la dextérité des percussionnistes.
- Charlotte SUPERNAK : Bulletin municipal en passe d'être envoyé à l'imprimeur. Pour la distribution, il faut du monde pour que tous les quartiers soient distribués en même temps.

----- La séance est levée à 21h28 -----

Questions du public :

Bernard Huet : il faut couper l'herbe qui part dans tous les sens près de la haie coupée à la base l'an dernier

Christian Limousin : ce sera fait.

